82e ANNEE. — N° 50.

MERCREDI 23 JUIN 1942.

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr.
6 mois — 34 fr. | 1 an — 62 fr.
Autres départements
6 mois — 36 fr. | 1 an — 66 fr.

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredi & Samedi

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50c.

Administration
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT † (1868-1942)
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).... 3 fr. »
RECLAMES 3e page (— do —).... 4 fr. »
— 2e page (— do —).... 6 fr. »

50c.

Se tenir debout dans l'orage

On ne peut pas lire sans une émotion qui va au plus profond de l'être sensible et pensant le dernier Message du Maréchal et nous plaindrions beaucoup les Français qui ne l'auraient pas éprouvée...

C'était le deuxième anniversaire de l'Armistice ! De cet Armistice dont l'abbé Sorel, dans sa belle conférence de vendredi soir à Cahors, disait justement qu'il est le plus grand service rendu à la France par le Vainqueur de Verdun en 1916, le restaurateur de l'Armée en 1917 et le triomphateur de 1918. Il n'y a pas de doute que ce jour-là, en obtenant de l'adversaire irrésistible qu'il s'arrêtât de lui-même, le Maréchal Pétain a sauvé la France de la mort. Il a retenu sur nos têtes les coups prêts à tomber et qui allaient achever l'œuvre d'anéantissement.

Qu'avons-nous fait de ce sursis ? Comment avons-nous employé les 24 mois pendant lesquels notre pays vaincu a subsisté dans un calme anxieux au centre même d'un tourbillon ?

C'est ce que le Maréchal a voulu nous montrer au moment, a-t-il dit « où le sort de la France est en suspens devant un « monde où les souffrances de la guerre dominent de très haut « nos plaintes et nos maux ! » Retenons d'abord cette leçon de modestie, alors que notre sort, comme il nous le rappelle, n'est qu' « en suspens » et qu'il dépend surtout de nous-mêmes. Cessons de croire, en effet, que la situation de la France passionne ou même inquiète les autres pays et qu'ils s'emploieront à nous tirer de misère. Dans l'immense drame qui bouleverse l'univers, notre désastre n'est qu'un incident presque oublié. Et si nous ne nous aidons pas nous-mêmes personne ne perdra son temps à venir nous aider !

Or, le Maréchal n'est pas très content de nous. Il nous le dit comme un Père de famille le dit à ses enfants oublieux et turbulents. Avec cet accent de tendre sévérité qui rend si pathétiques toutes ses paroles, il dresse le bilan moral de ce que nous avons fait : incapacité administrative, erreurs gouvernementales, égoïsme et incompréhension de trop de citoyens, pouvoir avilissant de l'argent ! Il déplore la « faiblesse des échos que ses appels ont rencontré » dans des esprits et dans des cœurs qui semblent ne pas avoir encore compris. Il nous avertit que sans la discipline de tous et leur cohésion volontaire devant les souffrances communes nous perdrons les chances qui nous sont encore laissées d'un redressement national.

Croire que dans l'état où est le monde, les misères nous seront épargnées, c'est une chimère folle. Le Maréchal qui ne parle pas pour flatter la foule et pour la tromper ne nous cache pas que nos épreuves seront « longues et dures ». Il nous l'avait dit l'an dernier au premier anniversaire de l'Armistice ; il ne peut pas aujourd'hui nous « tenir un autre langage ».

Est-ce à dire qu'il soit découragé et qu'il ait perdu quelque chose de sa ferme confiance dans les destinées de la Patrie. Non. Pas du tout. Mais il y a des conditions à ce relèvement, des conditions sine qua non *et ce sont celles qu'il nous a dites : discipline totale et union.*

Sa franchise est faite pour nous éclairer, pour nous guider dans la voie du salut. Elle ne doit pas semer le doute, mais susciter l'énergie, la constance et la volonté. Sa consigne est en somme que chacun se dévoue au sort commun ; c'est d'ailleurs en travaillant au salut de tous qu'on se sauvera soi-même.

Malgré tout, il y a eu dans ces deux années de misère, une grande somme de sacrifices conscients et une volonté certaine de résistance au malheur. Parmi les hésitations, c'était, au fond, « la « France, la France blessée, la France aveugle qui se cherchait ! »

Pour que le peuple français tienne ferme dans l'épreuve, le Maréchal, qui parle comme un Père après avoir parlé comme un Chef, lui adresse l'appel suivant que personne n'a pu entendre sans en être remué jusqu'au fond du cœur : « Pensez à votre chef qui vous aime et qui, pour vous, se tient encore debout, dans l'orage ! »

Emile LAPORTE.

Le Président Laval s'adresse au Pays

Le 20 avril dernier, je vous ai dit le but que je poursuivais, mais je ne vous ai pas caché que la tâche à accomplir serait rude.

Le gouvernement devait, sans attendre, s'efforcer de résoudre des problèmes intérieurs délicats comme celui du ravitaillement. Vous avez suivi notre effort : nous avons réussi à maintenir la ration de pain et nous avons mis tout en œuvre pour améliorer la répartition des vivres. Le ravitaillement des grands centres est, je le sais, encore mal assuré. Les moyens de transport et une mauvaise organisation administrative à laquelle nous tentons chaque jour de remédier sont parmi les causes de nos difficultés.

.....

Le gouvernement, qui est résolu à accomplir tout son devoir, ne reculera devant aucune décision pour assurer la vie et la nourriture de la population.

Le sort de la France

Le message que je vous adresse aujourd'hui concerne des problèmes plus graves. Sur nos difficultés présentes, sur les moyens par lesquels nous pourrons tenter de les résoudre, je pourrais vous fournir d'amples explications. Dans ce domaine, les actes valent mieux que les paroles. Par un effort tenace, persévérant, le gouvernement fera tout ce qui est humainement possible pour alléger vos souffrances.

Je veux vous parler avec simplicité et avec une grande franchise. Nous vivons des moments difficiles. Nous aurons encore à subir des privations. Ce moment durera autant que durera la guerre et quelque temps après. Mais, pour moi, chef du gouvernement, ce n'est pas cela qui est grave. Ce moment, nous le passerons dans la peine et dans la difficulté, mais il y a un moment plus redoutable et, pour moi, plus angoissant, c'est celui où l'on fixera pour une longue durée le sort de la France.

Notre génération ne peut pas se résigner à être une génération de vaincus.

Je voudrais que les Français sachent monter assez haut pour se mettre au niveau des événements que nous vivons. C'est peut-être une des heures les plus émouvantes qui se soient inscrites dans l'histoire de notre pays.

Nous avons eu tort de faire la guerre

Nous avons eu tort, en 1939, de faire la guerre. Nous avons eu tort, en 1918, au lendemain de la victoire, de ne pas organiser une paix d'entente avec l'Allemagne. Aujourd'hui, nous devons essayer de le faire. Nous devons épuiser tous les moyens pour trouver la base d'une réconciliation définitive.

Je ne me résous pas, pour ma part, à voir tous les 25 ou 30 ans la jeunesse de nos pays fauchée sur les champs de bataille. Pour qui et pour quoi ? Qu'avons-nous fait de notre victoire en 1918 ?

Ma présence au gouvernement a une signification qui n'échappe à personne, ni en France, ni à l'étranger. J'ai la volonté de rétablir avec l'Allemagne et avec l'Italie des relations normales et confiantes.

De cette guerre surgira inévitablement une nouvelle Europe. On parle souvent d'Europe, c'est un mot auquel en France on n'est pas encore très habitué. On aime son pays parce qu'on aime son village. Pour moi, Français, je voudrais que, demain, nous puissions aimer une Europe dans laquelle la France aura une place qui sera digne d'elle.

Combats contre le bolchevisme

Pour construire cette Europe, l'Allemagne est en train de livrer des combats gigantesques. Elle doit, avec d'autres, consentir d'immenses sacrifices, et elle ne ménage pas le sang de sa jeunesse. Pour la jeter dans la bataille, elle va la chercher à l'usine et aux champs.

Je souhaite la victoire de l'Allemagne, parce que, sans elle, le bolchevisme, demain, s'installerait partout.

Ainsi donc, comme je vous le disais le 20 avril dernier, nous voici placés devant cette alternative : ou bien nous intégrer, notre honneur et nos intérêts vitaux étant respectés, dans une Europe nouvelle et pacifiée, ou bien nous résigner à voir disparaître notre civilisation.

Je veux être toujours vrai, je ne peux rien faire pour vous sans vous. Nul ne saurait sauver une nation inerte ou rétive. Seule, l'adhésion du pays peut faire d'une politique sensée une politique féconde.

.....

Une seule politique

J'ai toujours trop aimé mon pays pour me soucier d'être populaire. J'ai à remplir mon rôle de chef. Quand je vous dis que cette politique est la seule qui puisse assurer le salut de la France et garantir son développement dans la paix future, vous devez me croire et me suivre.

.....

Le problème des prisonniers

Ma présence au gouvernement pouvait laisser croire qu'une amélioration sensible de nos rapports avec l'Allemagne rendrait moins dures pour la France, pendant cette période d'armistice, les conséquences de notre défaite. Ma pensée allait d'abord à nos prisonniers et je sais que mon retour au pouvoir avait fait naître dans leurs familles, chez eux et dans les camps, une grande espérance. Je comptais pouvoir leur adresser bientôt un message. Sans doute, je ne pouvais m'attendre à des libérations massives. Le moment de la libération, on l'a laissé passer. Elle a été possible, mais depuis que l'Allemagne fait la guerre aux Soviets, la main-d'œuvre d'un grand nombre de nos prisonniers lui est devenue indispensable.

Il est d'autres mesures qui pouvaient être envisagées : des congés, la transformation de leur sort en celui d'ouvriers libres, avec un salaire et, parfois, la possibilité de faire venir leurs familles. J'ai des raisons de penser que le chancelier Hitler était disposé à prendre certaines mesures généreuses. C'est alors qu'un incident pénible surgit : une évasion retentissante et, en conséquence, la notification faite au gouvernement français que, désormais, toutes les facilités accordées aux prisonniers étaient rapportées, que toutes les libérations, même à titre individuel, étaient suspendues.

Pendant ce temps, en France, les matières premières nous manquent, nos usines travaillent au ralenti, le chômage s'aggrave. De nombreux ouvriers sont sans travail alors que l'Allemagne a un besoin urgent de main-d'œuvre.

Appel aux ouvriers

Dans cette situation, un nouvel espoir se lève pour nos prisonniers ; je sais que ce n'est jamais en vain qu'on fait appel à la raison et à la générosité des ouvriers de France. C'est vers eux que, maintenant, je me tourne, car c'est d'eux, pour une large part, que va dépendre désormais le sort de nos prisonniers.

S'ils répondent à mon appel, s'ils acceptent d'aller travailler en Allemagne, je sais qu'ils y trouveront bon accueil, qu'ils toucheront d'abord une prime de séparation, des salaires élevés, et qu'ainsi, ils assureront la vie de leurs familles auxquelles ils pourront envoyer mensuellement une partie importante de leurs gains.

Ils retrouveront là-bas un grand nombre d'ouvriers français qui, depuis longtemps déjà, y sont installés. Ils souscriront comme eux des contrats de travail d'une durée déterminée, et ils bénéficieront de congés.

Il faut que les ouvriers de France répondent à mon appel. J'ai des raisons graves pour le leur demander, et ils doivent comprendre qu'il s'agit d'autre chose que de notre vie quotidienne. La France ne peut pas rester passive et indifférente devant l'immensité des sacrifices que l'Allemagne consent pour édifier une Europe dans laquelle nous devrons prendre notre place. Comprenez que nous aurons un jour à négocier la paix.

Ouvriers de France ! c'est à vous que des prisonniers devront leur liberté. Pendant la guerre, vous avez tous fait votre devoir à la place qui vous était assignée, mais ceux d'entre vous qui travaillaient dans les usines n'ont pas manqué alors de comparer leur sort à celui des millions d'autres Français qui étaient aux armées. C'est une chose de se sacrifier au travail, c'en est une autre de risquer sa vie avec tout ce que cela comporte de misères et d'alarmes pour les familles.

Pendant ces deux années, beaucoup de ceux qui ont exposé leur vie ont connu la captivité. Pendant ces deux années, ils ont vu se prolonger les misères qui continuent à vous être épargnées. A ces misères se sont ajoutées l'angoisse d'une séparation prolongée et toutes les cruelles incertitudes qui affaiblissent le seul espoir qui les soutient : celui du retour.

La solidarité française

C'est pourquoi j'adresse ce soir un appel à votre solidarité de Français.

Le chancelier Hitler — et je l'en remercie — vient de décider la libération d'un nombre important de prisonniers agriculteurs qui pourront revenir en France dès votre arrivée en Allemagne. Les hommes de nos champs et ceux de nos usines vont sentir leur fraternité. La femme qui verra son mari revenir éprouvera une émotion pleine de reconnaissance pour les inconnus qui, en s'en allant librement là-bas, auront fait rentrer nos prisonniers ici.

C'étaient les soldats, pendant la guerre, qui exposaient leur vie pour protéger le labeur des ouvriers. Aujourd'hui, par une de ces péripéties émouvantes qu'amènent les grands drames, ce sont les ouvriers qui peuvent rendre aux combattants le bien qu'ils ont reçu d'eux. C'est la relève qui commence.

Ainsi s'établissent, dès maintenant, entre les collectivités humaines les plus importantes de notre pays, les sympathies profondes sur lesquelles se constituera notre société nouvelle.

Ouvriers de France ! C'est pour la libération des prisonniers que vous allez travailler en Allemagne ! C'est pour notre pays que vous irez en grand nombre ! C'est pour permettre à la France de trouver sa place dans la nouvelle Europe que vous répondrez à mon appel !

Ainsi donc, pour assurer le salut de la France, pour donner au monde du travail sa place importante et naturelle dans la cité future, il faut que les ouvriers, en masse, comprennent qu'ils ont aujourd'hui un devoir de solidarité à remplir. La reconnaissance de la nation montera vers eux.

Cette guerre — je l'ai déjà dit — n'est pas une guerre comme les autres. C'est une révolution d'où doit surgir un monde nouveau. Vous n'avez rien à redouter, mais tout à espérer du régime qui s'instituera chez nous.

Une République plus jeune, plus humaine, plus forte, doit naître ; le socialisme s'instaurera partout en Europe et la forme qu'il trouvera en France sera dessinée par notre caractère national.

Français, un grand soldat dont toute la vie est un exemple de sacrifice et de discipline préside aux destinées de notre Patrie. Je vous parle ce soir en son nom. Le Maréchal vous dirait que la France n'a jamais laissé l'histoire se faire sans elle et qu'on ne remonte des abîmes du malheur que par les sentiers du courage.

Les Journées de la Marine ont été de belles journées

Cahors a fait un magnifique accueil aux glorieux marins français

L'arrivée à Cahors

Quel vibrant accueil la population de Cahors a fait à nos « cols bleus » et quel beau souvenir laisseront les « Journées de la Marine » dans la capitale aussi terrienne que possible de ce Quercy où, parmi les vastes étendues du Causse pierreux, c'est surtout l'absence d'eau qui fait penser aux flots de l'Océan.

Dès le premier contact, ces représentants de la flotte française ont été entourés d'une atmosphère de cordiale amitié. Le public fut conquis d'emblée par leur belle tenue et leur allure fière. *Il reportait sur eux la reconnaissance qu'éprouvent les Français pour cette belle marine à qui nous devons de pouvoir garder dans le deuil de notre désastre le réconfortant orgueil de nous dire qu'elle du moins n'a pas été vaincue !*

Oui, il y avait ce sentiment de noble fierté dans les applaudissements qui les ont salués vendredi soir dès qu'ils se furent formés sur la place de la gare où une foule considérable difficilement contenue était venue les attendre.

Ah ! ce ne fut pas long ! Dès que la colonne se fut mise en marche, le public l'entoura et malgré sa rapide allure l'accompagna sur tout le parcours à travers la ville. Fanfare en tête, la musique et les fusiliers marins précédés de leur fanion, suivirent au milieu des vivats l'avenue de la gare, la rue du Lycée, le boulevard Gambetta et la rue Foch pour se rendre sur la place des Petites Boucheries où, dans ce quartier populaire, au milieu de la foule rassemblée, elle donna un premier concert dont elle fut remerciée par de longs et chaleureux bravos.

La connaissance était nouée. Elle allait se faire plus cordiale, pendant ces deux journées d'harmonie sous le grand ciel bleu.

Ce soir-là, l'abbé Sorel donnait au Palais des Fêtes une conférence dont nous rendons compte d'autre part.

La journée de samedi

Le samedi, dans l'après-midi, au Stade Lucien-Desprats, se déroulaient les phases d'une séance d'entraînement qui préparait la compétition dans laquelle le dimanche matin nos meilleures équipes lotoises furent aux prises avec les athlètes de la marine.

Un nombreux public est allé, le lendemain, applaudir les prouesses des équipes rivales. Partagé entre l'amour-propre local qui lui faisait désirer la victoire des lotois et le sentiment d'amitié et de bon accueil pour les marins, le public s'en tirait en applaudissant tout le monde, mais il semblait pourtant qu'il acclamait avec plus d'ardeur quand c'était nos hôtes qui l'emportaient.

L'après-midi, au Palais des Fêtes, devant les enfants de nos écoles, auxquels se mêlaient de très nombreuses personnes venues elles aussi pour apprendre, avait lieu une causerie-conférence faite par M. le commandant Vuillès, chef de la propagande à l'Amirauté et M. le commandant Loïc Petit, Préfet du Lot.

L'un et l'autre, qui furent frères d'armes notamment pendant la dernière guerre, apportent là leur science maritime et aussi et surtout leurs souvenirs de guerre, ceux de l'un complétant et illustrant ceux de l'autre. Car pour la rendre bien vivante, cette conférence-causerie était faite sous la forme presque d'un dialogue entre les deux marins. Et nous avons entendu là des choses magnifiques et terribles, dont nous espérons pouvoir parler avec plus de détails. Aujourd'hui, où la place nous est étroitement mesurée disons pourtant que cette séance a profondément intéressé l'auditoire auquel deux films coloniaux et maritimes avaient déjà apporté une belle documentation visuelle.

Tout de suite après la conférence les musiciens de la marine étaient reçus à la mairie dans la grande salle du Conseil.

En l'absence de M. Tassart, indisposé, c'est le docteur Fourgous qui accueille nos hôtes et cette circonstance leur vaut d'être reçus à la mairie de Cahors par un marin comme ils avaient été reçus dans le Lot par un marin, M. Loïc Petit.

Le docteur Fourgous, très simplement et presque en camarade leur souhaite la bienvenue à Cahors, les remercie de leur visite dont les Cadurciens garderont le plus cordial souvenir. Enfin, il les assure que le Lot et Cahors ne sont pas si étrangers qu'on pourrait le croire aux choses de la marine. Au contraire, il se fait dans notre région un important recrutement pour la flotte et d'ailleurs le Lot a donné à notre marine plusieurs amiraux. Soyez donc assurés, dit le docteur Fourgous à ses hôtes, des sentiments dans lesquels ont vous accueille à Cahors et du bon souvenir qu'on y gardera de votre visite.

Le soir, à 21 heures, le public cadurcien et lotois avait envahi les allées Fénelon. Par cette soirée magnifique, on venait entendre la musique de l'amiral de la Fotte qui donna un superbe concert sous la direction magistrale de son chef M. Semler-Collery.

Nous rendons compte à part de ce splendide concert dont nous voulons nous borner à dire ici qu'il suscita l'admiration et l'enthousiasme du public qui acclama les musiciens et son chef.

La journée de dimanche

A 10 heures, M. Cheneaux de Leyrizt, préfet régional, arrivait à Cahors. Quelques instants après, se déroulait à la Préfecture une cérémonie qu'on n'y avait pas vue depuis longtemps : une réception officielle ! Ce rituel était peu à peu tombé en désuétude sous l'ancien régime. Celle-ci s'est déroulée suivant un protocole simple mais parfaitement ordonné où chaque chef de service est présenté au préfet régional par le Préfet du Lot.

Un servicé religieux dédié à la mémoire des marin morts pendant la guerre a été célébré à la cathédrale. A cette cérémonie assistaient M. Cheneaux de Leyritz, préfet régional ; M. Loïc Petit, préfet du Lot et l'amiral Jarry, représentant M. le ministre de la marine. Autour d'eux, se tenaient toutes les autorités civiles et militaires de la ville. Le vaste vaisseau de l'église ne suffisait pas à contenir l'immense foule qui débordait au loin sur la place. Pendant cette cérémonie, au cours de laquelle la musique de l'amiral de la Flotte a donné un beau concert spirituel, c'est Mgr d'Araquy qui est monté en chaire pour saluer les autorités, remercier les musiciens et marins, exhorter les fidèles et associer la mémoire des morts à nos douleurs mais aussi à nos espérances.

A 11 h. 30, tout de suite après la cérémonie religieuse, le public était convié à prendre part à la cérémonie d'hommage et de piété reconnaissante qui devait avoir lieu devant le Monument aux Morts. Le public, innombrable, a été fidèle au rendez-vous et c'est dans une pleine et fervente communion de cœur et de pensée que tous les assistants se sont associés à ce qu'on pourrait appeler une « élévation » dans le souvenir des Morts !

Dès avant l'heure fixée la foule se range aux emplacements qui lui sont réservés pour laisser libre le vaste espace nécessaire à l'évolution des légionnaires et des Mouvements de jeunesse. On est arrivé maintenant à une ordonnance magnifique de ces manifestations dont l'ampleur et l'harmonie leur donnent une beauté et une grandeur dignes de leur objet..

Quant à la Légion des combattants qui y tient, comme il est juste, la place d'honneur, nous nous faisons l'interprète du public en lui exprimant l'admiration qui a causée son magnifique défilé. C'était splendide !

Les sections, très nombreuses, s'étaient formées place Galdemar, chacune derrière son chef. Puis, précédées et entraînées par la fanfare du 150e, la masse ainsi ordonnée s'est rendue place Thiers, le long du boulevard entre deux haies de spectateurs qui saluaient le drapeau et applaudissaient leur marche scandée. En tête marchaient les sections d'ordre légionnaires dans leur tenue spéciale qui leur donne une si robuste et allègre allure. C'est la première fois qu'on les voit à Cahors et nous pouvons dire qu'elles ont fait grande impression.

Arrivés sur la place Thiers où sont déjà les formations du 150e, les sections de fusilliers marins qui montent la garde devant le Monument aux Morts et la magnifique musique de l'Amiral de la Flotte, chaque groupe prend sa place sur le terrain. En quelques instants tout est en ordre.

Quelques instants après la sonnerie aux champs retentit tandis que M. l'amiral Jarry, représentant le ministre de la marine ; M. Cheneaux de Leyritz, préfet régional ; M. Loïc Petit, préfet du Lot et les sous-préfets arrivant sur le terrain. Le groupe imposant passe en revue les troupes au port d'armes, les légionnaires et les groupements de jeunesse au garde à vous.

Puis c'est l'envoi des couleurs, la sonnerie aux Morts et la minute de silence où toutes les pensées s'élèvent vers la mémoire de ceux qui se sont sacrifiés pour la Patrie.

Après quoi, dans le même ordre, chacun prend sa place pour un irréprochable défilé que scandait la musique de l'amiral de la Flotte et qui s'est accompli devant un public gravement ému et enthousiaste.

Nous devons signaler le fait suivant particulièrement significatif. Une fois le défilé achevé, le groupe des autorités, Amiral et Préfets a descendu à pied le boulevard au milieu des spectateurs rangés de chaque côté et c'est au milieu des acclamations et des bravos qu'ils ont effectué ce parcours. La chose est assez rare et assez caractéristique pour être soulignée.

L'après-midi, par un temps splendide, et dans le beau cadre de verdure de l'Aviron cadurcien, se sont déroulées les régates, devant une foule immense qui couvrait les berges du Lot sur tout le parcours. A cette compétition prenaient part une douzaine de sociétés nautiques de la région. Elles venaient de Toulouse, d'Agen, de Bordeaux. Chacune d'elles dans les différentes épreuves que suivait ardemment le public s'est adjugée quelque victoire. Signalons le beau succès de l'Aviron cadurcien, salué par les applaudissements des spectateurs, heureux d'acclamer leur vieille société.

Ce qui ajoutait à la fête un éclat exceptionnel, c'est que l'infatigable musique de l'amiral de la Flotte lui donnait son précieux concours.

M. Orliac, président de l'Aviron, en recevant les autorités dans la tribune d'honneur les remercia au nom de la Société qui célèbre ainsi magnifiquement son cinquantième anniversaire.

Dimanche soir, il y avait aux allées Fénelon une assistance plus grande encore que la veille car c'était la soirée d'adieu. Il s'agissait d'assister au dernier concert donné par la musique de la Flotte sous la direction de son grand chef, M. Semler-Collery. Le temps était splendide, les auditeurs fervents. Cette belle phalange d'artistes s'est prodiguée. Pendant plus de trois heures, ils nous ont fait entendre avec un talent magnifique des œuvres aimées du grand public et que celui-ci écoutait avec amour et applaudissait avec ferveur.

Nous pouvons dire aux marins, aux musiciens et à leur chef qu'on gardera d'eux à Cahors un souvenir d'amitié et de reconnaissance et nous croyons bien qu'eux-mêmes emporteront de leur séjour parmi nos concitoyens la mémoire que l'on réserve à d'heureux moments passés avec de bons amis !

Il n'est que juste de remercier d'abord notre Préfet, le commandant Loïc Petit, qui fut l'inspirateur de ces belles fêtes, auquel nous associons M. Raoul Bérenguier, notre gentil confrère, qui a pris tant de peine pour la bien organiser. Enfin, félicitons notre commissaire de police, M. Reilhac, qui pendant ces trois jours a assuré un service d'ordre irréprochable.

CONCERT DE GALA par la musique de l'Amiral de la Flotte

La mer fut de tous temps une des grandes inspiratrices de l'homme. Une foule de compositeurs lui doivent le meilleur de leur création. Toute une littérature musicale est née de la mer, de ses remous, de ses jeux de vagues et surtout des drames qu'elle a suscités. Nous pensons *à l'Appel de la mer*, d'Henri Rabaud, aux *Chants de la mer*, de notre glorieux Philippe Gaubert, aux trois « esquisses symphoniques » intitulées *La mer*, de Debussy, aux impressions suggérées à Ravel par *Une barque sur l'océan*, aux *Escales*, de Jacques Ibert, au *Sous-marin*, de Honegger, à la complainte de Darius Milhaud : *Le pauvre Matelot* et au *Polyphème*, du marin Jean Cras, inspiré de la Méditerranée.., pour ne citer que quelques compositions françaises du XXe siècle.

Bon nombre de musiciens furent des marins. Témoin Antoine Mariotte, qui fut officier de marine avant d'entrer à la « Schola Cantorum », et Albert Roussel qui débuta au « Borda », puis navigua comme enseigne de vaisseau avant de se consacrer à la composition.

Rimsky-Korsakow ne se voua à la musique qu'après un voyage de trois ans autour du monde, en tant qu'officier de marine. C'est sans doute à ce titre qu'il est particulièrement cher à M. Jules Semler-Collery, qui commença son concert de gala par l'ouverture de la *Grande Pâque Russe*. Cette œuvre, grandiose et solennelle, magnifiant la Résurrection du Christ, au son des trompettes d'anges et des cloches rédemptrices, convient particulièrement à la musique de l'amiral de la Flotte, qui y atteint des sonorités d'orgue des plus impressionnantes.

Fondée voici dix mois par ordre de l'amiral François Darlan, cette phalange instrumentale groupe aujourd'hui soixante-deux virtuoses des cuivres et des bois, tous premiers prix de Conservatoires. Elle se classe dès à présent parmi les meilleurs orchestres à vent, grâce à son homogénéité, au fondu des nuances et à sa haute discipline.

Le principal mérite en revient à son éminent chef M. Semler-Collery, qui vient enrichir le groupe des musiciens-marins. Pianiste et compositeur de grande classe, M. Semler-Collery — originaire de Dunkerque — paracheva ses études musicales au Conservatoire national de Paris et à la Schola Cantorum. Il donna samedi soir — en première exécution à Cahors — son *Thème et 15 Divertissements symphoniques sur le P'tit Quinquin* ; il s'y révéla un artiste accompli du contrepoint et de la fugue. Cette œuvre de toute beauté, créée à Vichy, en janvier 1942, est dédiée aux villes sinistrées du Nord. Le thème, inspiré d'une berceuse populaire du chansonnier Desrousseaux, de Lille, est confié, à tour de rôle, à tous les instruments, de la petite flûte à la contrebasse, en passant par les mélancoliques hautbois et bassons. Elle évoque d'abord la prospérité et le calme des plaines du Nord d'avant-guerre, l'activité de ses peuples laborieux et paisibles. La guerre éclate. Le P'tit quinquin est arraché de son doux sommeil. Replié au Maroc, sa tendre cantilène module en mineur, accompagnée par les nostalgiques tam-tams. Après l'Armistice, le P'tit Quinquin est rapatrié au pays des carillons et des kermesses (vision des régions dévastées et en ruines d'un effet particulièrement saisissant). Merveilleusement instrumentée et d'un parfait équilibre des masses sonores, l'œuvre se termine sur une note consolatrice...

Egalement en hommage au Nord, M. Semler-Collery avait inscrit à son programme le premier mouvement de la *Symphonie en ré*, de César Franck, un des plus purs chefs-d'œuvre de la musique. Le génial maître liégeois est un des rares artistes qui incarne une concordance parfaite entre l'homme et son œuvre. Cette page, d'une si haute inspiration, fut admirablement rendue par cet ensemble d'élite, grâce à la plénitude des sonorités cuivrées et à leur justesse impeccable.

Le remarquable chef d'orchestre termina cette inoubliable manifestation par la *Pantomine* et la *Danse du feu*, extraites de *l'Amour sorcier*, de Manuel de Falla, enlevées avec une grandeur sauvage qui produisit une forte impression sur l'auditoire subjugué. M. Semler-Collery avait dirigé auparavant la *Valse des larmes*, de Chopin, musique sans doute trop discrète et trop intime pour être entendue en plein air par un grand orchestre. Ce concert de la plus belle qualité artistique était encadré par une *Joyeuse Marche*, d'Emmanuel Chabrier et la 2e *Rhapsodie*, de Liszt qui continue à exercer sur les foules son prestige fascinateur.

Inutile d'ajouter que tout Cahors était massé autour du Kiosque des allées Fénelon. Il est toutefois intéressant de souligner que, par suite de l'interversion impromptue du programme, la majeure partie du public s'était déplacé pour le « concert populaire » annoncé pour ce soir-là. Or, toute l'assistance écouta avec recueillement et respect, ce qui nous prouve, une fois de plus, que les profanes assimilent parfaitement la grande musique, si elle leur est présentée dans de bonnes conditions. L'éminent chef donna en « extra » à leur intention, deux arrangements personnels de *Caravane*, de Duke Ellington et de *Sérénade à la mule*, aux rythmes mollement balancés. Une fervente *Marseillaise* clôtura dignement cette soirée de grand art.

Avant la séance, les marins avaient fait la haie pour laisser passer M. le Préfet, qui rehaussa de sa présence l'éclat de cette soirée dont le souvenir restera vivace en nos cœurs.

Double-Dièze.

Echos

Quelques observations.

Après la très belle et très émouvante conférence de l'abbé Sorel, la saison des conférences est, paraît-il, finie jusqu'à la rentrée d'octobre prochain. D'ici là, on a mis le public en vacances.

Puisque la clôture est prononcée nous devons pouvoir présenter certaines observations sans nous exposer aux reproches de gêner des efforts de propagande nécessaire et de discréditer un moyen puissant d'atteindre le public pour le convaincre et pour l'enrôler !

Réglons tout de suite leur compte à ces reproches !... Il est des conférenciers qui n'ont besoin de personne pour discréditer la conférence. Ils s'en chargent eux-mêmes et tout ce que nous pourrons dire pour en éloigner le public ne ferait pas autant d'effet que la peur de les entendre ! Il y a bien des sacrifices que l'on peut demander au public sauf celui de se rendre de bon cœur dans une salle où il sait qu'il va servir de sujet d'expérimentation à un monsieur qui veut savoir quelle dose de pavot on peut lui verser sans l'endormir ! On se trompe beaucoup si l'on croit gagner la sympathie du public à une cause en la lui présentant comme un pensum à subir et c'est une étrange manière de susciter l'enthousiasme que de semer l'ennui !

Nous voulons dire que les organisateurs à Vichy de ces tournées de conférences devraient d'abord penser à çà. Et qu'avant de choisir des gens pour aller parler au public, ils devraient bien s'assurer que ceux qu'ils désignent ont les qualités nécessaires pour bien remplir cet office.

Tout le monde n'est pas conférencier. Cela exige des facultés spéciales que l'homme le plus savant peut très bien ne pas posséder. Il ne suffit pas pour intéresser une foule d'écrire à l'avance un « papier » même très remarquable et d'aller ensuite le débiter à des auditoires passifs et patients dont on aurait tort de croire qu'ils sont contents parce qu'ils sont polis !

La conférence est un puissant moyen de propagande à condition d'abord qu'on n'en abuse pas et ensuite qu'on le fasse utiliser par des hommes qui sont doués pour çà.

Il y en a certainement, il n'est que de ne pas choisir les autres !

Les noms des rues à Cahors.

Nous avons achevé la publication des noms que la Société des Etudes du Lot propose à l'examen de la municipalité pour les donner aux rues et places de notre ville. Il en existe peut-être d'autres. En tout cas ceux dont nous avons donné la liste sont indiscutables à tous égards. Ils appartiennent à des temps divers et à des catégories sociales très variées Hommes publics, magistrats, professeurs, savants, écrivains, historiens, évêques, artistes, etc., mais tous ont été des hommes de chez nous et ont illustré et servi notre pays du Quercy.

Leurs noms sur les places publiques rappelera quelques fastes de notre histoire locale. Ils évoqueront des choses qui ont trait directement et intimément à la cité et au pays.

Rien n'est plus juste et plus naturel que d'honorer leur mémoire et de garder leur souvenir aux lieux mêmes où ils ont vécu et parmi les concitoyens pour lesquels ils ont travaillé. Si l'on agissait partout de la sorte on garderait du moins à chaque ville de France sa physionomie et son originalité. Dans la grande patrie, chaque « pays » conserverait sa personnalité.

Sauf pour quelques grands noms, quelques noms illustres dont l'illustration et la gloire sont un patrimoine commun à tout le pays, n'est-il pas un peu ridicule de voir les rues de Cahors porter les mêmes appellations que celles de Quimper, de Lille ou de Montpellier ?

Cinq milliards par jour.

Dans l'effroyable tragédie de la guerre moderne, les Etats doivent engager des ressources astronomiques.

C'est ainsi que, d'après le témoignage même du président Roosevelt, les Etats-Unis viennent de dépasser la somme de trois milliards de dollars par mois. Ce qui, en francs français, équivait à cinq millards par jour.

Et ce n'est pas fini. « Avant la fin de l'année, cette somme sera doublée », a ajouté M. Roosevelt en spécifiant que, dans ce gouffre, sombrerait ainsi la moitié du revenu national des Etats-Unis.

On peut imaginer quelles répercussions pourra avoir une telle précipitation financière sur la vie du pays qui passait jadis pour le plus riche et le plus solide du monde.

CAHORS

LA FRANCE POIGNARDEE

C'est sur ce sujet qu'on peut dire « poignant » que M. l'abbé Sorel nous a fait vendredi soir une conférence entendue et acclamée par un public tellement nombreux qu'il ne put contenir dans la salle pourtant vaste du Palais des Fêtes.

Venu l'an dernier à Cahors, M. l'abbé Sorel est un des conférenciers dont les auditeurs gardent un beau et bon souvenir. Nous doutons qu'il ait souvent parlé devant une salle plus remplie, plus ardente et plus vibrante que celle de vendredi. Pour cette fois, voilà de l'utile et bonne propagande.

Eloquemment présenté par M. Raoul Bérenguier, l'abbé Sorel, avant d'aborder son sujet, salue la jeunesse, *toute la jeunesse*, celle d'outre-mer autant que celle de France, qu'il remercie de son ardeur. Il met en garde le public contre une certaine action de découragement ou plutôt de division faite par des personnalités qui se disent et se croient peut-être « bien pensantes » et même « haut pensantes ».

Nous avons à défendre l'esprit public contre des dangers qui sont particulièrement graves quand ils se dissomulent. Entre autres le communisme. Celui-ci trouve parfois des complices là où on s'y attendrait le moins. Par exemple ceux qui répandent on ne sait quelles « prophéties » ou des sermons (d'ailleurs inventés) de quelque haut prélat allemand et qu'il faut être bien naïf pour croire vrais !

Le communisme est aidé par ces gens qui travaillent à troubler l'opinion, à désunir le pays qu'il faut au contraire rassembler autour du gouvernement. Ces hommes collaborent ainsi qu'ils le veuillent ou non, à la plus abominable entreprise de démoralisation, de démolition sociale et de « déchristianisation » qu'on ait encore vue... Et l'abbé Sorel fait ensuite le tableau terriblement éloquent parce que terriblement véridique de ce qu'est le communisme, de ce qu'il a fait en Russie. Si le bolchevisme triomphait c'en serait fait non seulement de la civilisation chrétienne, mais de toute l'œuvre civilisatrice accomplie depuis des siècles dans notre Europe occidentale ! Soyons tous unis contre cette effrayante menace de barbarie, de misère et de mort...

L'Angleterre elle aussi, qui a fait avec le bolchevisme une monstrueuse alliance, cherche à « poignarder » la France. Après que le communisme nous eût désarmé, démoralisé ; après que nous fûmes hors d'état de nous battre l'Angleterre, accomplissant le désir de Staline, nous lança dans la guerre que nous étions sûrs de perdre. Puis, en pleine bataille, elle nous abandonna et nous trahit. L'abbé Sorel apporte à l'appui de ses affirmations des documents officiels incontestables qui font sur l'auditoire la plus vive impression : des dépêches de Paul Reynaud à Churchill protestant contre le lâchage devant l'ennemi de l'armée anglaise, sa fuite malgré les ordres de Weigand, généralissime des armées alliées ; des protestations de ce dernier auprès de l'autorité militaire britannique contre les désobéissances lâches et coupables des troupes anglaises, contre l'inaction presque totale de la R.A.F., etc., etc.,. Toutes ces protestations furent vaines. Le gouvernement de Londres ne leur fit même pas l'honneur d'y répondre !...

L'Angleterre, après nous avoir trahi, ne pensait qu'à se retirer dans son île où elle se croit inexpugnable et d'où elle n'a depuis lors cessé de mener contre la France une odieuse entreprise de brigandage et de rapines. Et l'orateur, furieusement applaudi, rappelle alors les agressions de Mers-el-Kébir, de Dakar, du Congo, de Syrie, de Nouvelle-Calédonie, de Madagascar. Puis les odieux bombardements des populations françaises sur les côtes, dans nos ports, dans la région parisienne où, sous des prétextes militaires, ils viennent massacrer des ouvriers, des femmes, des enfants. Comme s'ils avaient quelque chance de vaincre les Allemands en tuant des Français !

Avec une éloquence indignée l'abbé Sorel stigmatise et flétrit ces actes odieux et il termine sa belle et émouvante conférence par un appel pathétique à la discipline et à l'union autour du Maréchal.

De beaux films documentaires encadraient cette conférence qui s'acheva dans l'enthousiasme par le vote d'une motion de confiance et d'absolue dévouement au Maréchal, à l'amiral Darlan et au président Laval.

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

Une belle manifestation pour dimanche

La Coupe du « Journal du Lot »

Dimanche prochain 28 juin, aura lieu, à l'aérodrome de Cahors-Labéraudie, le grand concours régional annuel de modèles réduits.

Les couleurs seront hissées à 10 h. 30. Les épreuves seront disputées de 10 h. 30 à 19 h. avec une interruption de 12 h. à 14 heures.

La matinée sera réservée aux élèves des sections locales rattachées au Centre local.

L'après-midi opposera nos meilleurs modélistes aux concurrents venus des Aéro-Clubs voisins : Limoges, Villeneuve-sur-Lot, Montauban, Toulouse, Castres, Mazamet, Moissac et Valence d'Agen.

L'entrée sera gratuite dans l'enceinte réservée au public et un garage sera obligatoire pour les bicyclettes.

Nous prions instamment les opérateurs de ne pas envahir la piste pour ne pas compliquer la tâche des concurrents et des chronométreurs.

Les évolutions des modèles réduits se voient aussi bien à une certaine distance. Elles seront commentées par haut-parleur.

Cette manifestation, placée sous le patronage du *Journal du Lot* qui institue une coupe à cette occasion, sera présidée par M. le Préfet du Lot.

Nous demandons aux personnes à qui il serait possible de nous prêter un chronomètre de bien vouloir nous le faire savoir à l'Aréo-Club du Quercy, 14, rue Wilson. — Dr BARRET DE NAZARIS.

M. CAMILLE BEGUE DIRECTEUR DU CABINET DU MINISTRE DU TRAVAIL

C'est avec un vif plaisir que nous venons d'apprendre que M. Camille Bégué, ancien inspecteur d'Académie du Lot, vient d'être appelé au poste de Directeur du Cabinet du ministre du travail pour la zone libre.

Les amis de M. Bégué et le personnel enseignant s'associeront certainement à la satisfaction que nous en éprouvons.

M. Bégué a bien voulu nous apprendre qu'il pense voir sous peu éditer un ouvrage qui lui tenait particulièrement à cœur : cette édition sera due à l'initiative de la Fédération des Œuvres laïques et nous savons que certains de nos anciens collègues de Cahors y ont apporté la plus généreuse contribution de leur expérience professionnelle. Nous espérons pouvoir en reparler sous peu car il s'agit de faciliter à l'école son rôle d'éducatrice rurale. Autant dire que le sujet est d'actualité et vaudra de fixer particulièrement notre attention. — Ernest LAFON.

Conseil municipal dissous

Le conseil municipal de la commune de Bagnac est dissous. Il n'a pas été possible de constituer une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les affaires de la commune à la suite de la démission du maire.

La délégation spéciale est ainsi composée : président, M. Jacques Douheret ; membres, MM. Prosper Bacalou, Jean Galiron, Latapie, Ernest Montergon.

Soirée artistique

L'Amicale des anciens du 7e R.I. donnera une soirée artistique le 27 juin au Théâtre municipal, au bénéfice des Œuvres sociales du 2e bataillon du 150e R.I. à Cahors ;

Un programme bien ordonné et particulièrement varié permet d'envisager une belle soirée artistique qui fera honneur aux artistes ainsi qu'aux organisateurs.

Amicale des Anciens du 7e R.I.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 25 juin à 21 heures en la salle de l'Avenir cadurcien, rue Clemenceau.

Les Sports

Une grande manifestation cycliste à Cahors

Les sportifs cadurciens, inquiets sur le sort du cyclisme dans notre ville, seront heureux d'apprendre que la « Pédale cadurcienne » organise pour le 26 juillet, une grande réunion cycliste y groupant tous les ténors : les Ide, Aimard, Louviot, Pagès, Cosson, Maye, Rossi, Cogan, Bertocco, Chocque, Chazeaud, Soffietti, Georgetti, Benoit Faure, Marcaillou, Van Schandel, Dorgebray, etc., seront au départ avec les stagiaires de première catégorie.

De prochains communiqués donneront le détail de cette épreuve qui doit marquer particulièrement dans les annales du cyclisme à Cahors.

Tous les membres et amis de la « Pédale cadurcienne » sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu au siège, Café de Bordeaux, le jeudi 25 juin, à 20 h. 30 très précises.

SPORT-BOULES

La finale des challenges boulistes de « La Dépêche « s'est jouée dimanche 21 juin et a vu triompher deux quadrettes de l'Association sportive bouliste des Badernes.

En adultes la quadrette composée de Floirac, Massignan, Bolcatto, Buttazoni après avoir brillamment éliminé Brive, battait en finale Castelnau-Montratier.

En pupilles, Llumbiares, Bibbé, Robert et Clément se débarrassaient successivement de Castelnau sur le score de 13 à 0, et de Gourdon, par 13 à 2, après deux parties merveilleusement jouées. Toutes nos félicitations à ces jeunes qui, jouant pour la première fois en compétition, ont montré une tenue que certains de leurs aînés devraient prendre en exemple.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter bonne chance à nos représentants qui le 26 juillet iront représenter le boulisme lotois à la finale des grandes coupes à Béziers.

Loterie Nationale

Le tirage de la Loterie nationale aura lieu le jeudi 2 juillet.

Mais le 25 juin aura lieu le prétirage de la santé publique.

Gendarmerie

M. Neulat, chef de brigade de gendarmerie à St-Céré, est promu adjudant-chef à Cahors.

Jambes enflées par la chaleur

Si vous avez, en été, les jambes gonflées et pesantes, vous ferez bien de soigner votre circulation. Il existe à cet effet une excellente préparation, les Gouttes Floride, composées uniquement de plantes. Les Gouttes Floride sont très utiles aux femmes dont la circulation est si souvent défectueuse ; elles sont précieuses, notamment contre les ennuis du retour d'âge. Le flacon pour trois semaines : 14 fr. 30 seulement. Ttes Phies.

EDEN

Mercredi 24, jeudi 25, samedi 27 et dimanche 28 juin 1942, en soirée à 21 heures. Jeudi et dimanche matinée à 15 heures.

Première partie : *Album n° 6 ; Faune marine de l'Adriatique*, documentaire, *Actualité françaises* (journal filmé).

Deuxième partie : un film irrésistible

JENNY JEUNE PROF'

avec Jenny Jugo.

Moyen naturel d'activer l'intestin

Beaucoup de personnes qui souffraient de constipation avec bouche amère, langue blanche, migraines, éruptions et démangeaisons de la peau, etc.., ont vu ces troubles cesser en prenant après le dîner, une tasse de l'excellente tisane Vichyflore. Avec ses plantes bienfaisantes associées au sel Vichy Etat, la tisane Vichyflore stimule doucement le foie, les reins, l'intestin. 10 fr. 20 la boîte. Ttes Phies.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Castelfranc

Nécrologie. — M. Bladinières, qui fut occasionnellement un collaborateur du *Journal du Lot*, vient de décéder après une longue maladie. Les vieux lecteurs de notre journal avaient pu apprécier ici même certaines chroniques que M. Bladinières leur envoyait de Paris où durant un long séjour il conserva la nostalgie du pays natal.

A côté de son activité professionnelle, M. Bladinières consacrait ses loisirs à la section quercynoise des « Cadets du Quercy » dont il fut un certain temps un dévoué vice-président.

Membre de la Société des Etudes du Lot, il consacrait les loisirs de sa retraite à certains travaux d'érudition sur Castelfranc et ses environs, et, se confiant à notre amitié, il nous avait très discrètement montré le fruit de ses recherches qui nous avaient tout particulièrement intéressés.

Avec M. Bladinières disparaît un fervent du régionalisme et un des soutiens d'une cause qui nous est particulièrement chère. C'est pourquoi nous nous associons étroitement à ce deuil en priant Mme Bladinières, ses enfants et toute la famille de vouloir bien agréer l'expression de nos plus sympathiques condoléances.

Les douleurs ne partent pas toutes seules

Quand on souffre de rhumatismes, de maux de reins, de sciatique, il n'est guère sage s'attendre que les douleurs partent d'elles-mêmes. Il vaut mieux prendre des cachets Gandol, qui procurent un soulagement rapide, durable et assouplissent les articulations. Aucun ennui pour l'estomac. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors. 16 fr. 80 la boîte de 20 cachets Gandol.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Saint-Céré

Obsèques. — Lundi ont eu lieu les obsèques de M. Pierre Brunie, décédé à l'âge de 70 ans, avenue Docteur-Roux. A toute la famille nous adressons nos sincères condoléances.

L'Union Chorale. — Jeudi soir a eu lieu un concert public en plein air donné par les artistes de l'Union Chorale artistique ; un nombreux public était venu applaudir les choristes qui, sous la haute direction de M. Haulbert, donnèrent un choix de morceaux du meilleur goût. Nous souhaitons les entendre à nouveau le plus tôt possible.

Spectacles. — Cette semaine, au Rex Cinéma, le film « Jeunes filles en détresse » avec Marguerite Moréno. Un bon complément et actualités françaises.

Chantiers de jeunesse. — Les jeunes gens nés du 1er avril 1922 au 31 août 1922 devront se présenter, pour le canton de St-Céré, au Chantier n° 38 à Argelès-Gazost [gare d'Argelès] (Hautes Pyrénées). Il est recommandé d'apporter toutes les cartes d'alimentation.

Arrosage des jardins. — Il est rappelé que l'arrosage des jardins à l'aide de l'eau de la ville est absolument interdit entre 9 heures et 19 heures ; les contrevenants sont passibles d'une contravention.

Pêcheurs attention. — Un récent arrêté préfectoral interdit la pêche à la ligne dans la partie de la Bave qui traverse notre ville du barrage de Fourez jusqu'à la chaussée du Pont Neuf. La surveillance sera effectuée par la gendarmerie.

PALAIS DES FETES

Mardi 23, mercredi 24, jeudi 25, samedi 27 juin, soirée 21 heures. Dimanche 28, matinée 15 heures, soirée 21 heures.

Ginger Rogers, James Stewart dans

MARIAGE INCOGNITO

Avec un bon complément. Actualités françaises.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Martel

Succès universitaire. — Nous apprenons avec un vif plaisir que M. Jacques Breuil, fils de notre sympathique directrice d'école et de M. Breuil, entrepreneur de peinture, vient d'être définitivement admis aux examens de la licence ès lettres classique devant la Faculté des Lettres de Toulouse. Nos félicitations.

Madame Henri RAMET, profondément émue, dans l'impossibilité de répondre individuellement au touchant témoignage de souvenir et de reconnaissance rendu à la mémoire du

Premier Président Henri RAMET

maire de Martel,

adresse à la population martelaise, aux amis, à tous ceux qui ont bien voulu assister ou s'associer au service d'anniversaire célébré en l'Eglise Saint-Maur, ses plus vifs remerciements et l'assurance de son inaltérable reconnaissance.

Gramat

Succès scolaire. .. Ecole publique de garçons et cours complémentaire, concours de bourses première série : Goldstein Marcel.

Concours de recrutement au service du matériel et de la traction de la S.N.C.F. ; Malbec Charles.

Certificat d'études primaires : Frizou Jean, (1er prix offert par le Maréchal au premier lauréat du canton) ; Demur Jean.

Diplôme d'études primaires préparatoires ; Bertomieux Raymond, Langlade Jean, Muratet Jean, Salesse Lucien.

Ecole publique de filles. — Certificat d'études primaires : Demur Paulette (1er prix offert par le Maréchal à la première lauréate du canton) ; Alibert Eliane, Calvet Yvette, Pesteil Berthe.

Diplôme d'études primaires préparatoires. — Lespinasse Sylvette.

Ecole St-Charles. — Certificat d'études primaires. — Bex Paul, Peyronnenc André, Bouat Charles, Rougié Julien, Teulet Paul, Sabatié François, Moulène Jean-Marie.

Diplôme d'études primaires préparatoires. — Michel et Bernard Decros, Tachoires Robert, Loubradou Maurice, Herment Jean, Brouqui Pierre, Céré Bernard, Fabre Paul, Fontanille Jean.

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame Marcel COUDERC ; Monsieur et Madame André COUDERC et leur famille ; la famille AURICOSTE, de Montauban et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mme Vve Anna COUDERC

née MARATUECH

ETUDE DE Me DAVEZAC

Notaire à Puy-l'Evêque

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant contrat reçu par Maître DAVEZAC, notaire à Puy-l'Evêque, les 19 et 20 mai 1942, enregistré à Puy-l'Evêque, le 30 mai 1942, folio 43, case 266.

Madame LESPINASSE Marie-Germaine, photographe, épouse de Monsieur BRUNETEAU Georges, domicilié à Puy-l'Evêque.

A vendu à Monsieur MARCOU Henri, photographe domicilié à VALRAS (Hérault),

Un fonds de commerce de photographe et T.S.F., exploité par elle à Puy-l'Evêque.

La prise de possession a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de l'insertion renouvelant la présente en l'étude dudit Maître Davezac.

Signé : DAVEZAC.

ETUDE DE Me Jean FABRE

Licencié en droit, notaire à Cahors

FORMATION DE SOCIETE

Suivant contrat reçu par Maître Jean Fabre, notaire à Cahors le six juin mil neuf cent quarante-deux, enregistré à Cahors le dix juin 1942, volume 784, folio 23, numéro 88.

Monsieur Jean BARDY, coupeur modelliste,

Et Madame Geneviève PRADIER, ancienne négociante, épouse de Monsieur Jean-Pierre BARDY, de lui autorisée, tous demeurant à Cahors, rue Victor-Hugo, numéro 27 et de nationalité française.

Ont formé entre eux une société en nom collectif pour l'exploitation d'un fonds de commerce de confection en gros pour dames, robes, manteaux et articles divers de confections pour dames sis à Cahors, 27, rue Victor-Hugo.

La durée de la société est de dix années qui ont commencé à courir le premier juin mil neuf cent quarante-deux.

Le siège de la société est à Cahors, 27, rue Victor-Hugo.

La raison et la signature sociales sont Jean BARDY et Compagnie.

Monsieur Jean BARDY a fait l'apport à la société de son établissement industriel et commercial créé depuis peu comprenant le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, du matériel servant à l'exploitation évalué le tout ensemble à quinze mille trois cents francs 15.300

De diverses marchandises destinées aux confections, objet de la société estimées quatre-vingt-douze mille neuf cent dix-sept francs en un état joint au contrat de société 92.917

Et une somme de dix-sept cent quatre-vingt-trois francs 1.783

Soit ensemble pour Monsieur BARDY un apport de cent dix mille francs 110.000

Madame BARDY a apporté à la société un matériel d'atelier estimé cinq mille trois cents francs .. 5.300

Diverses marchandises pour la confection, objet de la société détaillées en un état joint au contrat à cinquante mille huit cent trente-six francs 50.836

Et une somme de trois mille huit cent soixante-quatre francs .. 3.864

Total apport Madame BARDY, soixante mille francs 60.000

L'ensemble des apports constitue le capital social d'un montant de CENT SOIXANTE-DIX MILLE FRANCS.

Les affaires et opérations de la société sont gérées et administrées par les deux associés conjointement avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet. En conséquence chacun d'eux a la signature sociale dont il ne peut faire usage que pour les besoins et affaires de la société à peine de nullité de tous les engagements qui ne la concerneraient pas.

En cas de décès de l'un ou l'autre des associés pendant le cours de la société elle est dissoute de plein droit.

L'associé survivant conservera l'établissement commercial pour son compte personnel et toutes les opérations postérieures à la dissolution de la société seront son affaire personnelle activement et passivement.

Deux expéditions dudit contrat de société ont été déposées au greffe du Tribunal de commerce de Cahors le seize juin mil neuf cent quarante-deux.

J. FABRE, *notaire.*

Ménagères, ATTENTION !

Pour vos gros lavages voici « **LE DEVOR** ». Le plus puissant détersif connu. Enlève la crasse, le charbon, le cambouis, la boue, les taches, la graisse, la peinture. Enlève TOUT sans attaquer les mains.

Est vendu SANS TICKETS, dans toutes les bonnes maisons.

R.C. St-Palais, 2528, Mauléon

PENSION DE FAMILLE

Cuisine soignée. — Prix modérés

6, Impasse Soulès, à mi-rue Lastié

Imp. COUESLANT (personnel intéressé).

Le co-gérant : L. PARAZINES.

U.O. 1882 23-6-42

il est plus facile et combien plus sûr d'acheter un billet de la

LOTERIE NATIONALE

PETITES ANNONCES

Louerais **en meublé** Cahors ou environs proches, appartement ou maison, de préférence avec jardin. Ecrire au bureau du journal sous n° 36.026

Petites mains de 14 à 17 ans sont demandées pour travail de lingerie. S'adresser : Blanchisserie Lamaignère, 6, faubourg Cabazat, Cahors.

Repasseuses sont demandées de suite, Teinturerie Keller, 19, rue Flammande, Nîmes (Gard). Bon salaire, voyage payé.

Bonne à tout faire, sérieuse, bons gages, pour pension de famille. S'adresser au bureau du journal.

A vendre **moto** Magnat Debon, 4 CV. état parfait, pneus neufs. S'adresser M. Bastide, 3, rue Portail-Alban, Cahors.

On demande un **apprenti** ou un **employé** présenté par ses parents, chez M. Vinges, 23, Bd Gambetta.

On demande **garage** ou petit hangar. S'adresser bureau du journal.

Homme âgé de 32 ans appartenant à une honorable famille du pays, cherche place de magasinier, surveillant, pointeur. Possède permis de conduire. Fournira sérieuses références. Bonne instruction. Moralité parfaite. S'adresser au *Journal du Lot* qui transmettra.

ETUDE DE Me Henri MELLAC

Notaire à Cahors

83, Bd Gambetta

Suivant acte reçu par Maître Henri MELLAC, notaire à Cahors, le 16 juin 1942, enregistré à Cahors le 18 juin 1942, volume 784 *bis*, folio 29, numéro 112, Monsieur Roger-Paul LESIEUR et Madame Eugénie-Marie-Louise, en famille Niny GRELET, son épouse, demeurant à Cahors, 5 *bis*, rue Wilson, ont vendu à Madame Elodie BRIAN, épouse de Monsieur Armand-Roger DOUELLE, demeurant à CAUSSADE, le fonds de commerce de COIFFURE POUR DAMES, connu sous le nom de « Niny et Roger », qu'ils exploitaient à Cahors, 5 *bis*, rue Wilson, comprenant l'enseigne, l'achalandage, la clientèle, le nom commercial, le droit au bail, le matériel et les marchandises en magasin.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 16 juin 1942.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les vingt jours de la seconde insertion en l'étude de Maître MELLAC, notaire à Cahors, domicile élu.

Pour première insertion :

Henri MELLAC.

Etude de Maître Robert SÉGUY, Licencié en Droit, Avoué à Cahors, rue Saint-Pierre

VENTE SUR LICITATION

LES ÉTRANGERS ADMIS

1° d'un *immeuble à usage d'habitation*, sis deux, Cours Vaxis à Cahors ;

2° d'un *autre immeuble à usage d'habitation*, sis rue Pélegri à Cahors ;

3° d'un *vaste immeuble*, également à usage d'habitation, connu sous le nom de « *COLLÈGE PÉLEGRI*, sis vingt-deux, Quai de Regourd à Cahors.

Tous trois dépendant de la succession de Mme Magot Elisa, veuve Cagnac Eugène, en son vivant demeurant à Cahors, 22, Quai de Regourd.

L'adjudication aura lieu le JEUDI TRENTE JUILLET MIL NEUF CENT QUARANTE-DEUX, à QUATORZE HEURES, par devant M. le Président du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors le vingt-trois avril mil neuf cent quarante-deux, enregistré, signifié et devenu définitif, ordonnant le partage de la succession de Dame MAGOT Elisa, veuve CAGNAC Eugène, en son vivant demeurant à Cahors, 22, quai de Regourd, où elle est décédée le douze février mil neuf cent quarante-deux, et, préalablement, la licitation des immeubles en dépendant,

Et qu'aux requête, poursuite et diligence de :

Monsieur CAGNAC Léon, capitaine au long cours, demeurant à Marseille, soixante-dix-neuf, rue de la République, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître Robert SEGUY, licencié en droit, avec élection de domicile en son étude audit Cahors, un, rue Saint-Pierre, d'une part,

Et : Madame CALMELS Justine, Veuve CUBAYNES Jean-Pierre, négociante, demeurant à Cahors, rue Président-Wilson, prise comme mandataire *ad litem* de Monsieur Jean-Pierre CAGNAC, dit Sylvain, demeurant actuellement au Bon Sauveur à Albi, fonctions auxquelles elle a été nommée par jugement du Tribunal civil de Cahors en date du douze mars mil neuf cent quarante-deux, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître Pierre DESPRATS, licencié en droit, avec élection de domicile en son étude audit Cahors, rue du Portail-Alban, d'autre part,

Il sera procédé le JEUDI TRENTE JUILLET MIL NEUF CENT QUARANTE-DEUX, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente sur licitation, en TROIS LOTS, les étrangers admis, des immeubles dépendant de ladite succession et ci-après désignés.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la présente vente a été dressé par les soins de Maître Robert SEGUY, avoué poursuivant, et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance, sans frais.

DESIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra :

Un immeuble en nature de maison d'habitation sis à Cahors, deux, cours Vaxis, construit en pierre de taille, couvert en tuiles, comprenant trois pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces au premier étage, quatre pièces au deuxième étage, une pièce mansardée et deux greniers au-dessus, une cour derrière l'immeuble et deux caves ; comportant l'eau, le gaz, l'électricité et le tout à l'égout, paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Cahors sous le numéro deux mil neuf cent quatre-vingts de la section N pour une contenance approximative de soixante centiares.

Ledit immeuble confronte au sud à cours Vaxis, à l'ouest à Painchenat, au nord à Delmas à l'est à Gayet.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de cent cinquante mille francs ..... **150 000 fr.**

DEUXIEME LOT

Le deuxième lot comprendra :

Un immeuble en nature de maison d'habitation sis à Cahors, rue Pélegri, construit en pierre, couvert en tuiles canal, composé au rez-de-chaussée d'écuries avec caves au-dessous, et au premier étage, de quatre pièces avec grenier au-dessus.

On peut pénétrer dans ledit immeuble par une porte cochère donnant sur la rue Pélegri et une autre porte donnant sur le passage desservant la tour dite du collège Pélegri, étant expliqué que l'adjudicataire aura le droit d'utiliser ce passage pour accéder à cette porte.

On parvient au premier étage par un petit escalier de bois au fond des écuries.

La porte d'accès entre cet immeuble et celui portant le numéro vingt-deux du quai de Regourd, porte ouverte au premier étage, sera fermée définitivement aux frais communs des adjudicataires des deux immeubles, ainsi que la porte entre les deux caves.

Il est spécifié en outre qu'en raison des servitudes de vue dont bénéficie l'immeuble portant le numéro vingt-deux du quai de Regourd ce lot ne pourra subir aucun exhaussement.

Cet immeuble paraît figurer au plan cadastral de la commune de Cahors sur partie des numéros six cent quatre-vingt-dix-sept et six cent quatre-vingt-dix-huit, section N.

Il confronte à l'est à rue Pélegri, au sud à Rufa, à l'ouest à passage, au nord à Cagnac.

Ce lot ainsi composé sera mis en vente sur la mise à prix de quatre-vingt mille fr. ci.. **80.000 fr.**

TROISIEME LOT

Le troisième lot comprendra :

Un immeuble en nature de maison d'habitation sis à Cahors, vingt-deux, quai de Regourd, comprenant cave voûtée et écuries au rez-de-chaussée, au premier étage une vaste pièce servant de cuisine, plafonnée à la française, avec deux chambres au nord ; sur le derrière séparée par un couloir donnant accès à la tour dite du collège Pélegri, une grande pièce avec cheminée monumentale du quinzième siècle ; faisant suite à celle-ci une autre pièce donnant au nord sur une cour clôturée.

Au-dessus un deuxième étage comportant deux appartements : le premier de six pièces dont trois en façade séparées des autres par un couloir médiant, le deuxième composé de trois pièces.

On accède à cet étage par l'escalier de la tour.

Sur le dessus se trouvent de vastes greniers.

La tour hexagonale dite du collège Pélégri, construite à la fin du quatorzième siècle, partie en brique, partie en pierre de taille, couverte d'un toit en ardoises, contient un escalier hélicoïdal de marches en pierre de deux mètres prenant jour sur l'extérieur par de fort belles fenêtres de style.

Ce lot comprend outre l'immeuble dit collège Pélegri, la tour et le chemin d'accès à la tour, sous réserve du droit de passage existant au profit du propriétaire du deuxième lot, lui permettant d'accéder à la porte ouvrant sur ce chemin, et de tous autres droits pouvant exister au profit des propriétaires riverains.

Cet immeuble paraît figurer au plan cadastral de la commune de Cahors sur partie des numéros six cent quatre-vingt-dix-sept et six cent quatre-vingt-dix-huit, section N.

Il confronte au nord à Boutarel, à l'ouest à Rollès et à Rufa, à l'est au quai de Regourd et au sud au lot précédent.

Ce lot ainsi composé sera mis en vente sur la mise à prix de deux cent mille francs, ci.. **200.000 fr.**

BAISSE DE MISE A PRIX

Monsieur le président d'audience commis à la vente par le jugement du vingt-trois avril mil neuf cent quarante-deux précité, est autorisé à baisser indéfiniment les mises à prix ci-dessus fixées, faute d'enchères.

REMARQUE IMPORTANTE

Les enchérisseurs ne seront admis à poursuivre les enchères que sur la production d'une autorisation de Monsieur le Préfet du Lot, en vertu de la loi du 16 novembre 1940, relative aux opérations immobilières.

Cette autorisation devra être réclamée par toute personne intéressée à la Préfecture du Lot, première division.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente, y compris la remise proportionnelle due aux officiers ministériels, seront payés par les adjudicataires en diminution de leur prix d'adjudication et proportionnellement à ces prix, entre les mains de Maître SEGUY, avoué, dans les VINGT JOURS de la vente.

NOTA. — Par suite d'erreurs ou modifications possibles lors et depuis la confection du plan cadastral, il est expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des contenances est purement énonciatrice et que, par suite, la désignation ci-dessus donnée n'engage en rien la responsabilité du poursuivant et de son avoué.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le vingt-deux juin mil neuf cent quarante-deux.

L'avoué poursuivant :

R. SEGUY.

Enregistré à Cahors, le juin 1942, folio : , case : , reçu ; vingt francs.

Le receveur :

AURIERES.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à : Me Robert SEGUY, avoué poursuivant la présente vente et rédacteur du cahier des charges ; 2° Maître Pierre DESPRATS, avoué co-licitant, lesquels, comme tous les autres avoués exerçant près le Tribunal civil de Cahors, pourront être chargés d'enchérir.

CAHORS, COUESLANT